



**Pour une meilleure cohésion des interventions.
Le développement social, *maintenant...***

Résolution adoptée par l'atelier

CONSIDÉRANT QU'il n'existe pas au Québec une compréhension et une vision communes du développement social et que cela limite la capacité de porter une action globale, cohérente et efficiente sur les enjeux sociaux aux différents paliers d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE plus d'un ministère intervient par ses programmes dans la sphère du développement social sans coordination ni harmonisation entre ceux-ci, ce qui en diminue l'impact et multiplie les pressions administratives sur les organismes assurant leur mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE ce sont les acteurs des milieux, dont les municipalités et les organismes communautaires, qui doivent s'arrimer aux différents programmes au détriment de la mission de base de soutien aux clientèles notamment plus vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE la définition du développement social porté par le Réseau québécois de développement social (RQDS) est l'amélioration des conditions de vie, la réduction des inégalités, l'inclusion sociale et le renforcement des potentiels individuels et collectifs découlant de la participation active et intersectorielle d'acteurs communautaires, municipaux, institutionnels et étatiques ainsi que de l'engagement citoyen;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et l'équité sociale constituent un des trois piliers du développement durable avec le développement économique et la protection de l'environnement, positionnant ainsi au cœur du développement durable le bien-être et la participation des populations;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC, en tant que gouvernements de proximité, sont appelées à intervenir de plus en plus dans le champ du social et du développement des communautés, ce que la pandémie a mis davantage en exergue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a appuyé le projet du Réseau québécois de développement social (RQDS) demandant au gouvernement du Québec d'entamer une démarche menant à l'adoption d'une politique nationale de développement social.

AINSI, la Fédération québécoise des municipalités demande au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet :

QU'il énonce sa volonté d'adopter une Politique nationale de développement social qui aura comme objectif d'assurer de la cohérence entre toutes les interventions gouvernementales touchant le secteur social incluant les politiques familiales municipales, aînés, enfance, jeunesse, immigration, inclusion, lutte à la pauvreté, santé et saines habitudes de vie;

QUE cette politique nationale aura comme objectif de permettre la simplification de la gestion administrative des différents programmes par les mandataires, en l'occurrence les municipalités et les MRC au bénéfice des clientèles concernées;

QUE cette politique nationale aura comme objectif d'assurer une meilleure concertation et cohésion des acteurs, notamment dans chaque territoire de MRC;

QU'À l'instar des mesures d'implantation du réseau Accès Entreprise Québec qui prévoit deux ressources par MRC pour sa mise en place, de confier aux MRC, en concertation avec les municipalités locales, le rôle de poser un diagnostic de la situation sociale de la communauté, de regrouper ses forces vives autour d'une stratégie qui visera l'épanouissement global de la collectivité;

DE prévoir les ressources nécessaires pour soutenir les interventions dans les collectivités et le territoire;

QU'une Table nationale des partenaires du développement social soit mise en place afin de soutenir le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la future Politique nationale de développement social;

QU'un échéancier de réalisation soit annoncé menant à l'adoption de la Politique nationale de développement social dans un horizon rapproché.